Enseignement à distance à l'iDSP (classes 5 à 12)

L'enseignement à distance à l'iDSP, c'est l'enseignement à l'aide d'outils numériques durant une période de fermeture de l'établissement ou d'une classe du collège ou du lycée. L'objectif est d'assurer la continuité pédagogique et de garantir un apprentissage le meilleur possible dans des conditions particulières. Le maintien des contacts personnels avec les enseignant.e.s et les autres élèves durant de telles périodes est particulièrement important.

L'enseignement à distance à l'iDSP repose sur les principes suivants :

1. Élèves, enseignant.e.s et parents travaillent en collaboration pour assurer le processus d'apprentissage et veillent à un équilibre entre encouragement et exigence ainsi qu'au maintien de contacts sociaux en période d'enseignement à distance.
2. L'apprentissage autonome des élèves est au centre de l'enseignement à distance. La responsabilité de l'enseignement revient à l'enseignant, la responsabilité de l'apprentissage revient à l'élève. Les parents soutiennent le processus d'apprentissage.
3. Des tâches diversifiées et stimulantes forment le socle de l'enseignement à distance à l'iDSP. Elles encouragent l'acquisition active de connaissances et un apprentissage tourné vers les compétences.
4. Dans les classes 5 à 7, on essaie de conserver autant que possible le rythme scolaire à l'aide de travaux appropriés. Plus les élèves sont âgés, plus il est possible, en concertation avec le professeur, d'organiser le temps de travail de manière flexible et de donner des tâches plus complexes (programme de travail hebdomadaire, projets à long terme).
5. Les enseignant.e.s sont disponibles pour les élèves dans des plages horaires fixées d'avance durant les heures de cours via Microsoft Teams et font un retour sur les travaux remis par les élèves.
6. Les élèves s'engagent à lire leurs courriels et à prendre connaissance des tâches déposées sur Teams quotidiennement.
7. Les tâches doivent être accomplies dans le cadre donné par le cours et sans l'aide des parents.
8. Environ ¼ de l'enseignement a lieu sous forme de visioconférences. Les règles de participation aux visioconférences sont définies dans un document annexe.
9. Le quotidien des élèves et des enseignant.e.s doit permettre un rythme équilibré et rendre possible les activités cognitives et créatives ainsi que la pratique d'activités physiques.
10. Les professeurs principaux gardent un contact régulier avec les élèves, les délégués des élèves et les délégués des parents.